

LIVRET D'ACCUEIL

RENTRÉE SCOLAIRE 2026

ACCESSIBLE EN LSF 



Institut national
de jeunes sourds
CHAMBÉRY

SOMMAIRE

Le mot de bienvenue.....	3
Charte des droits et libertés de la personne accueillie.....	4
Personne qualifiée (la personne référente pour le respect de vos droits)...	8
Modalités d'admission.....	10
Projet individualisé d'accompagnement.....	12
Participation des usagers.....	14
Plan de l'Institut.....	16
Services administratifs.....	17
Organigramme.....	18
Calendrier scolaire.....	19
Accompagnement psycho-médico-social.....	20
Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEF).....	21
Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile troubles du langage (SESSAD).....	22
Inclusion individuelle 73 (SSEFS 73).....	23
Inclusion individuelle 74 (SSEFS 74).....	24
Inclusion collective 74 (UEE 74).....	25
Pôle 3-11 ans (UEI, UEE).....	26
Pôle 12-16 ans (UEI, UEE).....	28
Lycée professionnel.....	30
Service d'accompagnement à la vie en appartement (SAVA).....	32
Service de suite.....	33
Services pour adultes.....	34
Pôle Transversal.....	35
Règlement général sur la protection des données.....	36
Numéros utiles.....	37
Infos pratiques.....	38

Cette nouvelle édition du livret d'accueil de l'Institut national des jeunes sourds de Chambéry regroupe les informations importantes concernant l'accompagnement proposé aux enfants, aux jeunes et aux adultes suivis par l'INJS.

Toujours soucieux de l'accessibilité, nous vous proposons un livret en partie en Facile à lire et à comprendre, des QR codes pour accéder aux vidéos LSF. Vous trouverez également page 17, des QR codes permettant de contacter l'INJS par téléphone en LSF, en LfPC ou avec la transcription via Elioz.

Ce livret d'accueil qui vous est remis chaque année vous permet de connaître l'ensemble des services d'accompagnement proposé par l'INJS et ainsi pouvoir échanger avec les professionnels tout au long de l'année scolaire.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire.





CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

◆ ARTICLE 1 : PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION



La discrimination, ça veut dire rejeter
quelqu'un
parce qu'il est différent
La loi dit que c'est interdit

J'ai les mêmes droits que tout le monde :

- être aidé et accompagné
- être respecté comme je suis

◆ ARTICLE 2 : DROIT À UNE PRISE EN CHARGE OU À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ



L'établissement me propose
un accompagnement adapté
à mes besoins, mes souhaits

◆ ARTICLE 3 : DROIT À L'INFORMATION

À mon arrivée, l'établissement me donne :

- La charte des droits et des libertés
de la personne accueillie
- Le livret d'accueil
- Le contrat de séjour
- Le règlement de fonctionnement



Je dois être informé de mes droits
tout au long de mon accompagnement





◆ ARTICLE 4 : PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE



Le libre choix, ça veut dire que je décide
pour moi-même

Le consentement éclairé, ça veut dire
qu'on m'explique bien avant que je me décide

Je prépare mon projet avec mon référent

Je parle de mes envies et de mes besoins

Je comprends et j'accepte mon projet

Je peux me faire aider par mes parents, mon tuteur,
mon curateur ou par une personne de mon choix

◆ ARTICLE 5 : DROIT À LA RENONCIATION



La renonciation, ça veut dire
que je peux changer d'avis

L'établissement me propose
un accompagnement personnalisé

Si je change d'avis,

je dois écrire une lettre au directeur

Le directeur me reçoit avec mes parents, mon tuteur,
mon curateur ou la personne de mon choix

Nous décidons ensemble des changements possibles

◆ ARTICLE 6 : DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX



Si la justice l'autorise, je peux :

- voir ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement





CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE ...

◆ ARTICLE 7 : DROIT À LA PROTECTION

L'établissement doit :



- me protéger
- me donner une alimentation adaptée
- m'aider à être en bonne santé
- garder secrètes les informations sur ma vie



◆ ARTICLE 8 : DROIT À L'AUTONOMIE

Selon mon projet personnalisé,
le règlement de l'établissement
et les mesures de protection,
j'ai le droit :



- de me déplacer à l'extérieur
- d'avoir des visites
- d'agir seul
- de faire ce que je veux avec mes affaires
et mon budget ou mon argent de poche



◆ ARTICLE 9 : PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

La prévention c'est mettre en place des actions
pour éviter ou diminuer un problème

À tous les moments de ma vie,

les personnes qui m'entourent doivent :



- m'aider à me sentir bien
- respecter mes besoins, mes attentes,
mes compétences, ma religion et mes idées



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE ...

7

◆ **ARTICLE 10 : DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE**



J'ai des droits civiques

Le droit civique c'est le droit de voter
par exemple



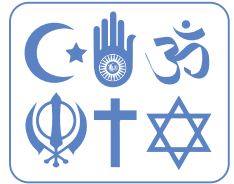
◆ **ARTICLE 11 : DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE**



Je peux choisir ma religion

Je peux pratiquer ma religion
dans le respect des autres

Je dois respecter les autres religions

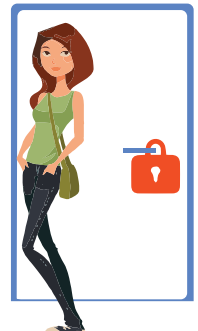


◆ **ARTICLE 12 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ**

On doit me respecter comme je suis

Les personnes doivent respecter :

- mon corps
- mes sentiments
- ma vie amoureuse





PERSONNE QUALIFIÉE :

LA PERSONNE QUI AIDE TOUT LE MONDE À SE METTRE D'ACCORD



La loi dit que toute personne accueillie
dans un établissement a le droit d'avoir
une aide en cas de litige
C'est la personne qualifiée
Un litige c'est quand je ne suis pas
d'accord avec quelqu'un

Demander de l'aide à la personne qualifiée est gratuit

Si j'ai un litige avec l'INJS ou avec mon entourage,
je peux appeler une personne qualifiée :



- Je ne comprends pas une décision,
- Je pense que l'INJS ne m'a pas donné toutes les informations
- Je n'arrive pas à parler avec les professionnels qui m'aident
- Je pense que mes droits ne sont pas respectés



LES PERSONNES QUALIFIÉES

- sont présentes dans chaque département
 - sont bénévoles c'est à dire qu'elles ne sont pas payées
 - sont indépendantes de l'INJS
- Le directeur de l'INJS n'est pas le chef de la personne qualifiée
- connaissent bien l'INJS et mes droits





COMMENT FAIRE APPEL À UNE PERSONNE QUALIFIÉE ?

9

- Je choisis une personne qualifiée

Pour la Savoie :

Laurence YQUEL - laurenceyquel@wanadoo.fr

Philippe POUCHAIN - ars-dt73-miec@ars.sante.fr

Pour la Haute-Savoie : ars-dt74-miec@ars.sante.fr

Jean-Paul Dif Turgis

Pascal Biancotto

Marie-Pierre Galvin

Annie Maillet

- Je remplis le formulaire disponible sur le site internet
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-personne-qualifiee>

- Je l'envoie par courrier à

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Dispositif « Personne qualifiée »

241 rue Garibaldi - CS 93383

69418 Lyon Cedex 03

- J'indique mon adresse et mon numéro de téléphone pour recevoir la réponse
- Une personne qualifiée prend contact avec moi pour me rencontrer



COMMENT S'INSCRIRE

Je fais une demande à la Maison départementale de la personne handicapée – MDPH

Je demande le dossier
au bureau de la scolarité
et des admissions



Je remplis le dossier d'inscription de l'INJS

Je rencontre les professionnels de l'INJS
lors d'un rendez-vous



Je suis inscrit à l'INJS si :

- Il y a des places disponibles
- Mon projet et celui de ma famille sont acceptés

Je ne suis pas inscrit à l'INJS :

- Je suis orienté vers une autre structure
qui me va mieux

Une structure est un endroit où je vais être accueilli



Quand je m'inscris,
je signe un contrat avec l'INJS
Un contrat est un engagement
entre l'INJS et moi



Si j'ai moins de 18 ans, mes parents signent pour moi

Le contrat définit ce que l'INJS va mettre en place
pour m'aider et m'accompagner dans mon projet

Le contrat est en lien avec le projet d'établissement
de l'INJS

Le projet d'établissement est un document officiel
écrit par la direction de l'INJS

Ce document réunit des informations sur l'INJS,
par exemple :

- quels services me sont proposés ?
- comment les professionnels
mettent en place les projets ?



PROJET INDIVIDUALISÉ

Mon Projet individualisé d'accompagnement - PIA - est écrit avec :

- Moi
- Mes parents
- Les professionnels référents

Ce sont les professionnels qui vont me suivre dans mon parcours

Ce sont toujours les mêmes



Le PIA précise sur quoi je vais travailler avec :

- Les éducateurs
- Les professeurs
- Les médecins
- Les orthophonistes
- Les psychologues
- Les psychomotriciens
- L'ergothérapeute



Le PIA est signé par le directeur

Dans l'année mon PIA peut être ajusté

À la fin de l'année, un bilan de mon PIA est fait





MODALITÉS D'ACCUEIL

Je peux être accueilli :

- en demi-pension



- en internat **certaines nuits** de la semaine
- en internat **toutes les nuits** de la semaine



L'internat est ouvert du lundi au vendredi matin

À l'internat les éducateurs m'accompagnent jusqu'à 21h ou 23h pour les plus grands

La nuit des surveillants sont là



PARTICIPATION DES USAGERS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE - CVS

Le CVS est utile pour me permettre
de donner un avis sur l'INJS

L'objectif du CVS est d'améliorer la vie quotidienne

Les membres du CVS sont élus

Il y a :

- 4 élèves
- 2 parents
- 4 professionnels

Il y a 3 réunions du CVS pendant l'année



Le directeur est présent pour parler
de sujets qui me concernent

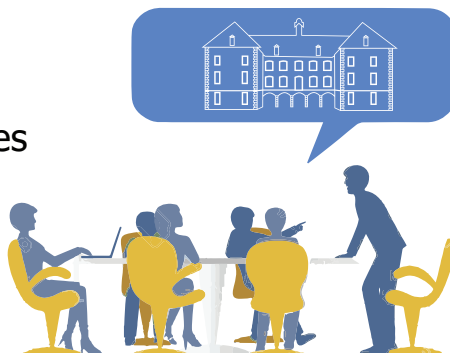


CONTACT : parents.cvs@injs.fr



Le CA réunit :

- Le Président de l'INJS
- Le directeur de l'INJS
- Des personnes nommées par le ministre
- Des professionnels
- Un jeune de l'INJS
- Un parent d'élève



Le CA définit la politique de l'INJS

La politique c'est l'ensemble des choix pris par 1 ou plusieurs personnes qui nous représentent

REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES



Un représentant des parents d'élèves au CA sera élu à la rentrée 2026

CONTACT : parents.ca@injs.fr

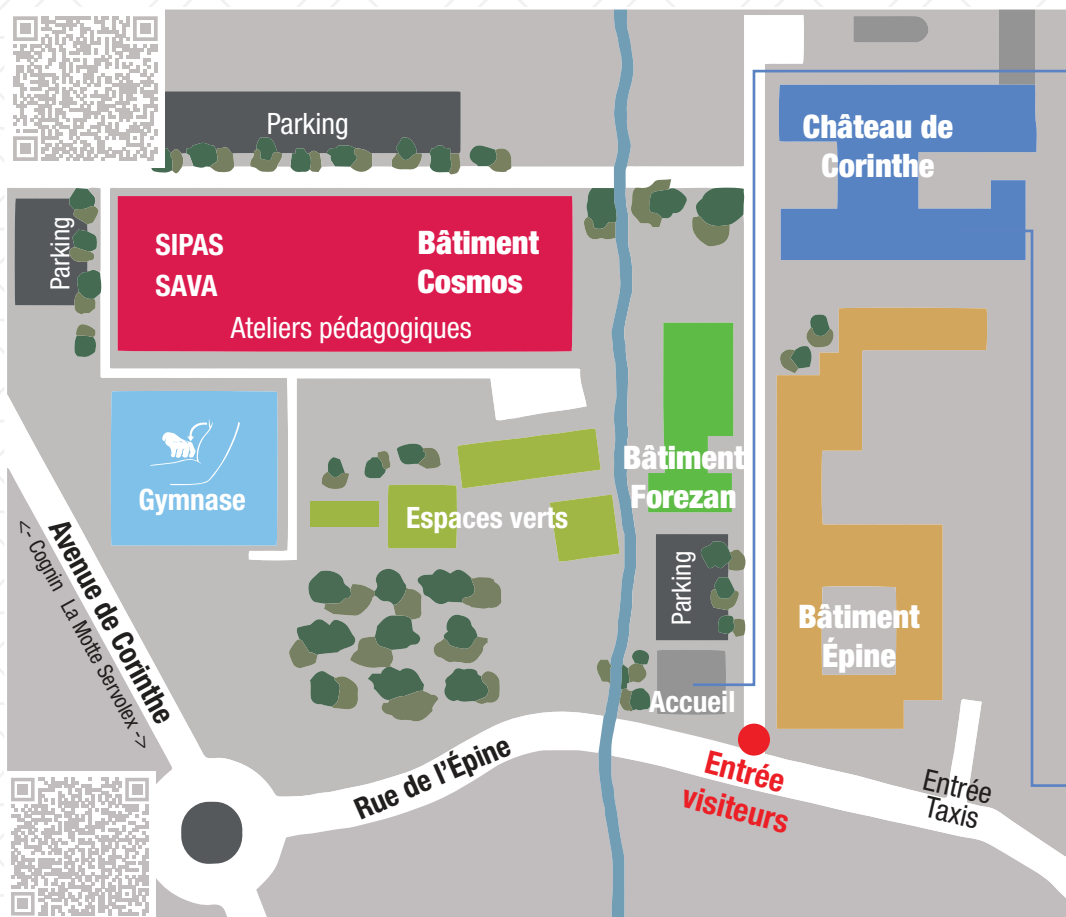
RÉCLAMATION

Je souhaite donner mon avis sur mon suivi à l'INJS ou signaler un problème

- Je peux remplir le formulaire à l'accueil
- Je peux remplir le formulaire en ligne

www.injs-chambery.fr/infos-pratiques/remarques_familles

PLAN DE L'INJS



◆ Bâtiment Forezan :

- Pôle soins, accompagnement social et petite enfance
- SAFEP, SSEFS
- JALP et groupe langage
- Direction, services administratifs,
- SESSAD
- Internat
- Classes 6-11 ans
- Classes 12-16 ans
- Lycée professionnel
- SAVS Surdit 
- SIPAS

◆ Ch teau de Corinthe :

◆ B timent  pine :

◆ B timent Cosmos :



SERVICES ADMINISTRATIFS

Entrée/Accueil 04 79 68 79 00

Accessibilité LSF/LPC/Transcription



Ouverture de l'accueil en période scolaire :

Lun. / Mar. / Jeu. / Ven. : 8h00 - 12h15 / 13h15 - 17h00
Mer. : 8h00 - 12h15 / 13h15 - 16h00

Transports

Les modalités de transport sont précisées dans le projet individuel de chaque enfant.

Les modalités de remboursement des frais de transport sont précisées dans le règlement de transport des personnes accompagnées (transmis avec les documents de la rentrée scolaire).



Taxi

servicetaxis@injs.fr

Céline : 06 84 27 48 36



Bus et trains

viescolairepaja@injs.fr

Romain : 06 33 63 44 24

Admissions & Scolarité

Accessibilité LSF/LPC/Transcription



Bureau

HN113

1^{er} étage

Accueil physique

Lun./ Mar./ Jeu. : 8h - 12h / 14h - 16h30

Mer./Ven. : 9h - 12h / 14h - 15h45

SAFEP :

SESSAD, UEE, UEI :

SSEFS :

secretariatpms@injs.fr

scolarite@injs.fr

inclusion.scolaire@injs.fr

- Informations et admissions
- Certificats de scolarité
- Attestation retour au foyer (AEEH) pour les élèves internes

- Assurances scolaires
- Bulletins trimestriels
- Inscriptions aux examens
- Signaler tout changement de situation

- Obtenir un rendez-vous avec les chefs de services

Assurances L'établissement a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF dans le cadre de ses missions, pour les différentes modalités d'accompagnement qu'il propose.



ORGANIGRAMME



DIRECTEUR

Ludovic LOTODÉ

direction@injs.fr

Pôle Haute-Savoie Dimitri ADAM

dimitri.adam@injs.fr



Pôle inclusion 73 Céline CARON

celine.caron@injs.fr

Pôle soins, accompagnement social & petite enfance • Stéphanie KRETCHMANN

stephanie.kretchmann@injs.fr



Pôle 3 - 11 ans Nathalie MEYET

nathalie.meyet@injs.fr

Pôle 12 - 16 ans Caroline MORENO

caroline.moreno@injs.fr



Pôle adultes & jeunes adultes Sandrine DURSAPT

sandrine.dursapt@injs.fr



Pôle transversal Richard NOMBALLAIS

richard.nomballais@injs.fr

1^{ER} TRIMESTRE

Septembre

Rentrée scolaire

mardi 1^{er} septembre 2026



Octobre

Vacances
d'automne

**du samedi 17 octobre 2026
au dimanche 1^{er} novembre 2026**



Novembre

Décembre

Vacances
de fin d'année

**du samedi 19 décembre 2026
au dimanche 3 janvier 2027**



2^E TRIMESTRE

Janvier

Février

Vacances d'hiver

**du samedi 13 février 2027
au dimanche 28 février 2027**



Mars

3^E TRIMESTRE

Avril

Vacances de printemps

**du samedi 10 avril 2027
au dimanche 25 avril 2027**



Mai

Fermeture de l'Institut

vendredi 7 mai 2027

Juin

Juillet

Début des vacances d'été

samedi 3 juillet 2027



PÔLE SOINS, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PETITE ENFANCE

Accompagner l'enfant, le jeune et sa famille
en matière de prévention, de soins et de rééducation



Secrétariat

Lun. / Mar. / Jeu. / Ven. : 8h30 - 16h00
Mercredi : 8h00 - 12h00



☎ 04 79 68 61 07 ✉ secretariatpms@injs.fr



MISSIONS

- Soins
- Prévention
- Rééducations
- Bilan audiométrique
- Suivi ORL et prothétique
- Soutien psychologique
- Accompagnement social



LIEU

INJS Cognin (73)
Bâtiment Forezan



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE



- Responsable de service
- Secrétaire
- Médecin ORL
- Médecin généraliste
- Psychologues
- Neuropsychologue
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Ergothérapeute
- Assistantes sociales
- Audioprothésistes
- Infirmières
- Aides-soignants de nuit



- Tous les enfants et les jeunes accueillis peuvent rencontrer les professionnels
- La prise en charge peut être individuelle ou collective
- Les suivis thérapeutiques se font avec l'accord des familles
- L'équipe médico-psycho-sociale travaille en collaboration avec les équipes pédagogiques et éducatives



-DE 3 ANS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET D'ÉDUCATION PRÉCOCE

SAFEP 73 / 74

*Accompagner et
informer les familles,
du dépistage de la
surdit   à l'entr  e à
l'  cole maternelle*

21



MISSIONS

-   veil de l'enfant    la communication et au monde sonore
- Initiation et d  veloppement du langage
- Socialisation et passerelle vers l'  cole
- Initiation    la LSF et    la LfPC
- Suivi ORL et proth  tique avec les professionnels ext  rieurs qui assurent le suivi ORL et proth  tique de l'enfant
- Soutien    la construction psychomotrice
- Prise en charge orthophonique
- Soutien    la parentalit  
- Rencontre parents/enfants hebdomadaire anim  e par des professionnels
- Accompagnement des familles dans leur projet d'implantation cochl  aire
- Information, conseil et aide aux d  marches administratives



LIEUX

- INJS Cognin (73) et Bonneville (74)
- Haltes garderies, cr  ches
- Maisons d'assistantes maternelles
- Domicile



  QUIPE ACCOMPAGNANTE

- Responsable de service
- Enseignante sourde CAPEJS
-   ducatrices sp  cialis  es
- Assistante sociale
- Coordination m  dicale
- Psychologue
- Orthophoniste
- Psychomotricien



**SERVICE
D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
ET DE SOINS À DOMICILE**

SESSAD TROUBLES DU LANGAGE

***Accompagner des
enfants présentant
des troubles sévères
et complexes
du langage***



MISSIONS



- Accompagnement spécifique des enfants présentant des troubles du langage et ses conséquences
- Soutien à l'intégration scolaire et sociale
- Accompagnement et conseils aux familles pour favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant
- Travailler en réseau avec les professionnels partenaires des établissements scolaires et libéraux



LIEUX

- Établissements scolaires de Savoie
- Domicile



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE

- Responsable de service
- Enseignants spécialisés
- Éducateurs spécialisés
- Orthophoniste
- Psychomotricien
- Psychologue et neuropsychologue



3-20 ANS

INCLUSION INDIVIDUELLE **73**

SERVICE DE SOUTIEN À
L'ÉDUCATION FAMILIALE
ET À LA SCOLARISATION
SSEFS 73

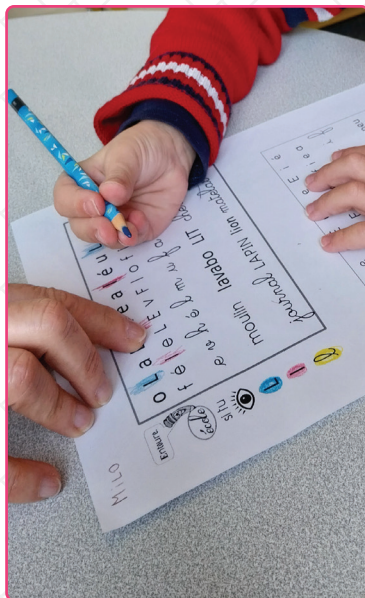
*Faciliter l'inclusion
scolaire et sociale
des jeunes sourds
ou malentendants
en Savoie*

23



MISSIONS

- Favoriser la réalisation du projet de scolarisation et du projet linguistique
- Travailler en réseau avec les professionnels partenaires des établissements scolaires et libéraux
- Renforcer les compétences sociales et d'autodétermination pour réaliser un projet d'insertion
- Accompagner des familles dans le développement de leur parentalité et d'une communication adaptée
- Assurer l'accessibilité et l'accompagnement aux examens
- Proposer des outils pour renforcer les apprentissages et les méthodes de travail



LIEUX

- Établissements scolaires de Savoie
- Domicile
- INJS Cognin (73) pour les journées d'apprentissage du langage et de la parole (JALP) et le groupe langage



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE

- Responsable de service
- Enseignants spécialisés
- Éducateurs spécialisés
- Assistante sociale
- Médiateurs en communication (codeurs LPC/interfaces LSF)
- Psychologue
- Psychomotricien





3-20 ANS

INCLUSION INDIVIDUELLE 74

SERVICE DE SOUTIEN
À L'ÉDUCATION FAMILIALE
ET À LA SCOLARISATION
SSEFS 74

*Faciliter l'inclusion
scolaire et sociale
des jeunes sourds
ou malentendants
en Haute-Savoie*



MISSIONS

- Favoriser la réalisation du projet de scolarisation et du projet linguistique
- Travailler en réseau avec les professionnels partenaires des établissements scolaires et libéraux
- Renforcer les compétences sociales et d'autodétermination pour réaliser un projet d'insertion
- Accompagner des familles dans le développement de leur parentalité et d'une communication adaptée
- Assurer l'accessibilité et l'accompagnement aux examens
- Proposer un étayage pédagogique et méthodologique



LIEUX

- Établissements scolaires de Haute-Savoie
- Domicile
- Bonneville (74) pour les journées d'apprentissage du langage et de la parole (JALP)



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE

- Responsable de service
- Enseignants spécialisés
- Éducateurs spécialisés
- Assistante sociale
- Médiateurs en communication (codeurs LPC/interfaces LSF)
- Psychologue
- Psychomotricien





6-16 ANS

INCLUSION COLLECTIVE 74

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT
EXTERNALISÉE

UEE 74

*Faciliter l'inclusion
scolaire et sociale
des jeunes sourds
ou malentendants
en Haute-Savoie*

25



MISSIONS

- Accompagner à la réalisation du projet linguistique et de scolarisation
- Apporter un accompagnement pédago-éducatif appuyé sur le socle commun en favorisant des temps d'inclusion pédagogique
- Adapter la pédagogie pour favoriser la maîtrise de la langue française et de la langue des signes dans le respect des projets linguistiques
- Renforcer les compétences sociales et d'autodétermination
- Accompagner des familles dans le développement de leur parentalité et d'une communication adaptée
- Assurer l'accessibilité et l'accompagnement aux examens
- Proposer un accompagnement médico-psychologique et prothétique



LIEUX



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE



- Collège Camille Claudel - Marignier (74)



- Classe élémentaire à l'école du Bois Jolivet - Bonneville (74)

- Responsable de service
- Professeurs d'enseignement général
- Éducateurs spécialisés
- Accompagnantes éducatives et sociales
- Médiateurs en communication (Codeurs LPC/interfaces LSF)
- Professionnels du pôle soins, accompagnement social et petite enfance



3 - 11 ANS

PÔLE



MISSIONS

- Accompagnement pédagogique, éducatif et médico-psycho-social, en UEE, adapté aux besoins spécifiques de l'enfant définis par le Projet individualisé d'accompagnement (PIA).
- Soutien à la parentalité, accompagnement de la famille dans la mise en place et la réalisation du PIA de l'enfant
- Partenariat avec l'Éducation nationale



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE

- Responsable de service
- Professeurs spécialisés
- Interface en communication
- Éducateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Surveillants de jour
- Interprètes
- Professionnels du pôle soins
- Gestionnaire du Centre de documentation et d'information

3-11 ANS

*Accompagner
les jeunes sourds
ou malentendants
de 3 à 11 ans
dans leur parcours
en Savoie*

27



UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE (UEE)

*Alternance de prestations
spécialisées et de temps
d'inclusion*

- Classes maternelle et élémentaire
à l'école de la Forgerie - Cognin (73)



- Possibilité d'accompagnements individualisés plus spécifiques dans
les locaux de l'INJS à Cognin (73)





12-16 ANS

PÔLE



MISSIONS

- Parcours pédagogique personnalisé en parcours adapté ou en inclusion collective
- Parcours linguistique adapté
- Renforcement des compétences scolaires et méthodologiques, aide aux devoirs
- Accompagnement aux examens et à l'orientation scolaire
- Développement des compétences sociales et culturelles
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement médico-psychologique et prothétique
- Projets collaboratifs avec les établissements scolaires du territoire
- Internat en fonction du projet du jeune et de sa famille



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE

- Responsable de service
- Professeurs d'enseignement général spécialisés
- Interfaces de communication LSF
- Éducateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Surveillants jour et nuit
- Interprètes
- Professionnels du pôle soins, accompagnement social et petite enfance
- Gestionnaire du Centre de documentation et d'information

12-16 ANS

*Accompagner
les jeunes sourds
ou malentendants
de 12 à 16 ans
dans leur scolarité
en Savoie*

29



UNITÉ D'ENSEIGNEMENT INTERNALISÉE (UEI)

*Bénéficier d'une scolarisation et d'un
accompagnement pluridisciplinaire
adaptés au sein de l'INJS*

Enseignements adaptés par groupes en fonction des progrès du jeune.
Construction du parcours professionnel.



- INJS à Cognin (73)

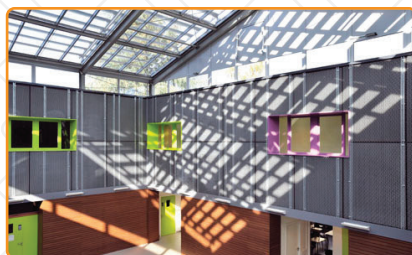
- Vie scolaire
04 79 68 57 19
06 42 55 67 71



INCLUSION COLLECTIVE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE (UEE)

*Poursuivre sa scolarité avec un
accompagnement pluridisciplinaire dans
une classe de l'INJS délocalisée dans un
établissement scolaire*

- Collège Henry Bordeaux
Cognin (73)





16 ANS ou +

LYCÉE



MISSIONS

- Mettre en place des actions nécessaires à l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes
- Accompagner et soutenir dans la scolarité, la recherche de stage et le projet professionnel du jeune
- Travailler sur la confiance en soi, l'autonomie, l'identité et l'accès à la culture
- Accompagner vers la prise en charge de la santé
- Accompagner à l'inscription au code de la route / Pré-apprentissage au code de la route
- Développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour une meilleure insertion professionnelle
- Réaliser la médiation jeune, famille, établissement
- Gérer le quotidien
- Utiliser des ressources pédagogiques adaptées



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE

- Responsable du service
- Professeurs d'enseignement général
- Professeurs d'enseignement technique
- Éducateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Surveillants jour et nuit
- Interprètes
- Professionnels du pôle soins, accompagnement social et petite enfance
- Gestionnaire du Centre de documentation et d'information

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT INTERNALISÉE (UEI)

Bénéficier d'une scolarisation et d'un accompagnement pluridisciplinaire adaptés au sein de l'INJS

- Formation initiale : CAP, BAC Pro
- Formation qualifiante : en collaboration avec l'AFPA ou le ministère de l'agriculture
- Formation professionnelle par apprentissage (UFA) en collaboration avec l'IFA des Alpes



- INJS à Cognin (73) Bâtiment COSMOS

Vie scolaire 16 ans et plus

Tél : 04 79 68 65 19
06 33 63 44 24

**Pour signaler retard ou absence
de votre enfant, vous devez
joindre en priorité ce service**

INCLUSION COLLECTIVE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE (UEE)

*Les cours d'enseignement général
sont dispensés à l'INJS et les cours
d'enseignement technique au
lycée professionnel du Nivolet*



- Lycée du Nivolet / La Ravoire (73)

CAP, Bac Pro



Voir liste des formations sur le site
internet du lycée du Nivolet :
nivolet.ent.auvergnerrhonealpes.fr



+DE 18 ANS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE EN APPARTEMENT

SAVA

*Proposer aux jeunes de plus
de 18 ans d'expérimenter
une vie en appartement
en bénéficiant d'un
soutien éducatif tendant à
développer leur indépendance*



MISSIONS

- Écoute
- Gérer la vie en appartement, la solitude
- Accompagner le jeune dans son projet professionnel (CV, lettre de motivation, stage)
- Accompagner vers les services de droits communs (MDPH, CPAM, Ameli)
- Accompagner et coordonner le parcours de soin
- Réaliser la médiation jeune, famille, établissement
- Sensibiliser les partenaires à la surdité



LIEU

- INJS Cognin,
bâtiment Cosmos



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE

- Éducateur spécialisé





APRÈS
L'INJS

SERVICE DE SUITE

*Service
d'accompagnement
à l'insertion sociale et
professionnelle, à la sortie
de l'INJS et pendant 3 ans*

33



MISSIONS

- Actions d'informations collectives sur les différents organismes et prestations (logement, compensation du handicap, santé, formation, emploi) afin de favoriser l'accès aux droits
- Étude de la situation personnelle du jeune
- Accompagner le jeune dans son projet professionnel (CV, lettre de motivation)
- Suivi en entreprise à la demande du jeune ou de l'employeur (info surdit , bilan, mise au point...)
- Accompagner vers les services de droit commun et les partenaires (MDPH, France travail, AGEFIPH, SAMETH)
- Accompagner et coordonner les parcours de soins
- Accompagner à l'inscription au code de la route
- Sensibiliser les partenaires à la surdit 



LIEU

- INJS Cognin, bâtiment Cosmos



 QUIPE ACCOMPAGNANTE

-  ducateur sp cialis 





· LE SAVS SURDITÉ



MISSIONS

Financé par le Conseil départemental de la Savoie, le SAVS surdité d'ASH (Accueil Savoie handicap) dispose de 26 places pour les adultes en situation de handicap auditif complexe. Il reçoit, à l'INJS, les adultes orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Il a pour principale mission d'accompagner les adultes sourds vivant en Savoie, en leur facilitant l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Le SAVS surdité accompagne les adultes en langue des signes.

· SERVICE D'INSERTION PROFESSIONNEL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (SIPAS)

L'activité du SIPAS va au-delà du simple SAVS. Il réalise un accueil de premier niveau pour les adultes sourds sans notification MDPH.



LIEU

- INJS Cognin,
bâtiment Cosmos



ÉQUIPE ACCOMPAGNANTE

- Travailleurs sociaux





PÔLE TRANSVERSAL

35



MISSIONS

- Accompagnement des jeunes dans leurs besoins d'accessibilité
- Mise en place d'une plateforme surdit  (sensibilisations et informations surdit , appuis aux territoires,  v nements, fonds documentaire, recherche scientifique, projets partenariaux...)
- Projets europ ens



APPEL   ID ES

Vous avez un projet que vous souhaitez d velopper avec l'INJS et ses partenaires (histoire des sourds, culture, exposition, partenariat, conf rences th matiques, autres projets...) ?

Vous voulez vous impliquer pour d velopper la LSF ou la LfPC   l'INJS ?
Vous voulez partager vos t moignages pour favoriser l'inclusion dans l'INJS et dans la soci t  ?

Vous voulez d velopper les groupes d'entraide entre pairs sourds ou entre parents ?



CONTACTEZ LE P LE TRANSVERSAL

Par mail : pole.transversal@injs.fr

Par t l phone : 06 27 92 93 45

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



L'INJS se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour le traitement des données personnelles des usagers collectées dans le cadre de son activité.

Dans le cadre de son activité et de la prise en charge des usagers, l'INJS est amené à traiter leurs données personnelles en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données).

Ces données peuvent être transmises ou accessibles à certains des prestataires de l'INJS, dans l'intérêt de la qualité de la prise en charge des usagers, ainsi qu'aux collaborateurs intervenant dans leur prise en charge. Cela se fait de manière proportionnée, dans le respect de mesures de sécurité garantissant disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité de ces informations.

Les usagers gardent un droit de regard sur leurs informations. Ils peuvent y accéder, les rectifier, demander leur modification et suppression et exercer leur droit à la limitation du traitement, si les éléments réglementaires associés le permettent. Aussi, selon les mêmes conditions, ils peuvent retirer leur consentement au traitement de leurs données à tout moment ou s'opposer au traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits, les usagers peuvent contacter le Délégué à la protection des données :

- Par mail à dpo@injs.fr
- Par courrier postal à Référent RGPD – 33 rue de l'Épine – 73160 Cognin

NUMÉROS UTILES

37



15

SAMU

Urgence médicale



17

POLICE SECOURS

Signaler une infraction



18

SAPEURS-POMPIERS

Situation de péril ou accident



112

**NUMÉRO D'URGENCES
EUROPÉEN**

Urgence médicale - Infraction - Péril



114

**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES & MALENTENDANTES**

Application, internet et SMS



119

SIGNALEMENT

ENFANCE EN DANGER



08 10 55 55 00

SOS VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE



INFOS PRATIQUES

ACCÈS BUS, TRAIN, VOITURE



Accès TRAIN

Gare de Chambéry
Challes-les-Eaux

Accès BUS Ligne D

Chamoux/Debussy
<> Plaine des sports
Arrêt Église Cognin ou Forgerie



Accès VOITURE

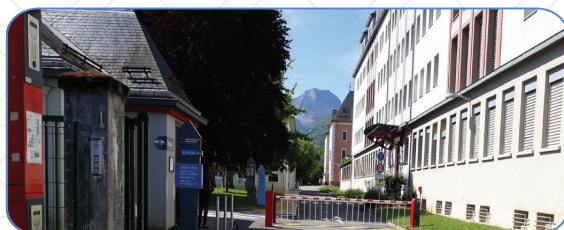
33 rue de l'Épine

73160 COGNIN

Tél : 04 79 68 79 00

Fax : 04 79 68 79 32

www.injs-chambery.fr



GPS : - 45.56235033142377
- 5.891909510809577



ANTENNE HAUTE-SAVOIE

(Attention, ce n'est pas une adresse postale)

Résidence François 1^{er}

469 avenue de la gare 74130 BONNEVILLE





**Institut national
de jeunes sourds**
CHAMBÉRY

33 RUE DE L'ÉPINE - BP 20130 COGNIN
73294 LA MOTTE SERVOLEX

04 79 68 79 00 - www.injs-chambery.fr